

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230313-2023025-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-025

### Séance du 13 MARS 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 06/03/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. HENRY Christophe a donné pouvoir à Frédéric VALLOS

Mme HENRY Marie-Claude a donné pouvoir à Pascale GAUTIER WILL

Mme Annie GENEVOIS a été nommée secrétaire de séance.

### **Objet : Suppression d'un poste adjoint technique (ménage bâtiments communaux) à 15h/semaine et création d'un poste à d'adjoint technique (ménage bâtiments communaux) à 9h00/semaine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose que l'agent anciennement en charge du ménage dans les bâtiments communaux accomplissait 15H /semaine.

Suite à l'arrêt de Mme Briel qui avait repris le poste sur une base de 9 h /semaine, la commune doit recruter un agent sur cette même base horaire (9h/semaine)

Il convient de revoir les heures du poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Suppression d'un poste adjoint technique (ménage bâtiments communaux) à 15h/semaine et création d'un poste à d'adjoint technique (ménage bâtiments communaux) à 9h00/semaine

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la création poste d'adjoint technique (ménage bâtiment)
- AUTORISE la suppression d'un poste d'adjoint technique (ménage bâtiment)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette création d'emploi et mettre à jour le tableau des effectifs.
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au CDG01,
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain
- DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon Sur Chalaronne,

Ainsi fait et délibéré  
le 13 mars 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



le secrétaire de séance  
Annie GENEVOIS

